



Mairie de BOULOGNE SUR GESSE  
Place de la Mairie  
31350 BOULOGNE SUR GESSE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JANVIER 2019**

**Séance ordinaire de 20 heures 30**

Présidence : ALAIN BOUBEE

Secretariat : Fabienne CAUBET

Présents :

BOUBEE Alain ; PERES Danièle ; PELOU Thierry ; CAUBET Fabienne ; ADOUE Jérôme ; LECRU Gérard ;  
CADEAC- BIRMAN Hélène ; DESSACS Denis ; LAURENTIES Françoise ;  
BOUAS Aude; BOSC Hervé ; GEORG Béatrice ;

Etaient absents et excusés :

BON Yves ; LEMER Viviane ; BORIES Stéphane ; ARIOLI Nicole;

Etaient absents : MEDEVIELLE Pierre ; GILOT Fabienne ; SARRAUTE Philippe

---

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2018

Décisions de non préemption de 20 à 02/19 présentées

Décision du maire – avenant N°1 à la régie droits de place

---

**1 ACQUISITION D'UN BATIMENT –AVENUE DU COMMINGES - OFFRE**

Monsieur le Maire expose que la commune a l'opportunité d'acquérir l'ancienne coopérative, située avenue du Comminges. Une offre de 130 000 euros a été faite.

---

**Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'acquisition du bâtiment susvisé sur la base de l'offre indiquée.**

---

**2 DETR – ACQUISITION D'UN BATIMENT**

Monsieur le Maire précise que l'opération projetée d'acquisition du bâtiment, sis avenue du Comminges est susceptible d'être financée en DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). Il présente à cet effet le plan de financement de l'acquisition ainsi que celui de l'enveloppe globale des travaux.

Il n'est pas envisagé, au regard des travaux projetés, de recourir à une maîtrise d'œuvre.

---

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :**

---

La demande de subvention en DETR selon le plan de financement suivant :

|               |       |             |         |
|---------------|-------|-------------|---------|
| Acquisition   | ETAT  | DEPARTEMENT | COMMUNE |
| 130 000 euros | 39000 | 39000       | 52000   |
| 100%          | 30%   | 30%         | 40%     |
| Travaux       | ETAT  | DEPARTEMENT | COMMUNE |
| 70 000 € HT   | 21000 | 21000       | 28 000  |
| 100%          | 30%   | 30%         | 40%     |

---

**3 CONTRAT DE TERRITOIRE – ACQUISITION D'UN BATIMENT**

Monsieur le Maire précise que l'opération projetée d'acquisition du bâtiment, sis avenue du Comminges est susceptible d'être financée en contrat de territoire.

Il présente à cet effet le plan de financement de l'acquisition ainsi que celui de l'enveloppe globale des travaux.

Il n'est pas envisagé, au regard des travaux projetés, de recourir à une maîtrise d'œuvre.

---

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :**

---

La demande de subvention en contrat de territoire selon le plan de financement suivant :

|               |           |   |         |
|---------------|-----------|---|---------|
| Acquisition   | ETAT DETR | DEPARTEMENT<br>Contrat de<br>territoire | COMMUNE |
| 130 000 euros | 39000     | 39000                                   | 52000   |
| 100%          | 30%       | 30%                                     | 40%     |
| Travaux       | ETAT      | DEPARTEMENT                             | COMMUNE |
| 70 000 € HT   | 21000     | 21000                                   | 28 000  |
| 100%          | 30%       | 30%                                     | 40%     |
|               |           |   |         |

---

**4 DETR – MUR DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire informe que par délibération N°22/2018 en date du 28 mars 2018, il avait été inscrit compte tenu de l'urgence une demande de subvention en contrat de territoire en lieu et place de l'aménagement du Lac. Le conseil départemental a sans pré-information géré le dossier en proposition de prêt. Les travaux relatifs aux cimetières ne sont désormais plus subventionnés mais aidés. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à nouveau afin de permettre l'inscription de ce dossier en DETR.

---

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :**

---

La demande de subvention en DETR selon le plan de financement suivant :

|                              |            |     |
|------------------------------|------------|-----|
| Réhabilitation du cimetière  | Montant HT | %   |
| DETR- ETAT                   | 34478      | 40  |
| Commune - autofinancement    | 51717      | 60  |
| Montant total de l'opération | 86195      | 100 |

---

#### **5 SEBCS- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

Comme chaque année, Le Maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

---

**Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :**

**- de prendre acte dudit rapport et dit que celui-ci sera mis à disposition du public, communication sera faite par voie d'affichage ou site internet.**

#### **6 SALLES COMMUNALES-TARIFICATION –COMPLEMENT**

Monsieur le Maire expose que lors du Conseil Municipal dernier, il a été abordé les tarifs de location de la salle située boulevard des Pyrénées.

Monsieur le Maire précise que depuis quelques mois, d'autres salles telles que la Salle Polyvalente ou la maison des Associations sont demandées. Il propose d'établir aussi un tarif pour celles-ci dans la mesure où les disponibilités seraient possibles et de réfléchir à ajouter d'autres lieux auxquels les services n'auraient pensé.

---

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instaurer les tarifs de location suivants :**

**Le récapitulatif des salles établit la grille de prix suivants :**

| <b>Conditions Personne résidant à Boulogne</b> | Tarifs    |
|--|-----------|
| <b>Salle des Pyrénées</b>                      |           |
| 1 journée / week-end                           | 100 euros |
| Caution nettoyage                              | 100       |
| <b>Conditions Personne extérieure</b>          |           |
| 1 journée /Week-end                            | 150       |
| Caution nettoyage                              | 100       |
| <b>Salle Polyvalente</b>                       |           |
| 1 journée / week-end                           | 100 euros |
| Caution nettoyage                              | 100       |
| <b>Conditions Personne</b>                     |           |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>extérieure</b>                         |           |
| 1 journée /Week-end                       | 150       |
| Caution nettoyage                         | 100       |
| <b>Maison des Associations</b>            |           |
| 1 journée / week-end                      | 100 euros |
| Caution nettoyage                         | 100       |
| <b>Conditions Personne<br/>extérieure</b> |           |
| 1 journée /Week-end                       | 150       |
| Caution nettoyage                         | 100       |

---

#### **7 COS DU COMMINGES ADHESION 2019**

Monsieur le Maire propose que la commune adhère au comité des œuvres sociales des agents territoriaux de la ville de Saint Gaudens, des collectivités et établissements publics du Saint Gaudinois (cos du Comminges). Cette adhésion contribuerait à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille notamment dans les domaines des vacances , de l'enfance et des loisirs.

---

**Le Conseil municipal, a approuvé à l'unanimité l'adhésion au cos et ses conditions financières.**

---

#### **8 SDEHG- REHABILITATION DE L ECLAIRAGE DU STADE ANNEXE DE FOOTBALL**

Monsieur le Maire présente la proposition de financement de réhabilitation de l'éclairage du stade annexe de football, réalisé par le SDEHG.

Selon l'avant-projet sommaire, l'opération présenterait les éléments d'engagement suivants :

Montant total HT estimé des travaux : 49500 € HT dont une contribution communale totale de 27831 euros.

---

**Le Conseil Municipal a sursis à cette proposition et demandé qu'une nouvelle proposition plus économique soit présentée.**

---

#### **9 CONSEIL DEPARTEMENTAL – INSCRIPTION EAUX PLUVIALES**

Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique de l'eau soutient les maitres d'ouvrages publics dans leur projet d'aménagement et d'équipement, notamment la maîtrise des eaux de ruissellement nécessaire à la prévention des inondations et des pollutions.

Sont ainsi éligibles pour l'assainissement des eaux pluviales, les communes rurales présentant un nombre d'habitants inférieur ou égal à 8500 habitants et n'appartenant pas à un groupement intercommunal de plus de 500 000 habitants ; les études rattachées à un programme de travaux et les travaux définies à l'issue d'une étude.

L'intervention du conseil départemental consiste en l'octroi d'une aide de 30% pour les études et 20% pour les travaux.

La réalisation de ce projet est sous-tendue à une étude de diagnostic et un partenariat avec les services départementaux.

Dans le cadre du projet d'aménagement global du Boulevard Bergougnan Boulevard du midi, place de la promenade et, il est proposé de déposer d'ores et déjà le dossier de demande de financement afin d'inscrire la 1<sup>ère</sup> phase de cette opération qui pourrait intervenir entre deux années de programmation.

---

**Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le dépôt d'une demande d'aide au financement des travaux concernant les eaux pluviales pour l'année 2019/20 et le plan de financement travaux :**

|                | Descriptif  | estimatif       | planning  |
|----------------|---|-----------------|-----------|
| Tranche 1      | Partie Boulevard Bergougnan/<br>Boulevard du midi | 286 450         | 2019/2020 |
| Travaux        | Commune 80%                                       | Département 20% |           |
| 286450€<br>€HT | 229 160 € HT                                      | 57 290€ HT      |           |

---

## **10 PERSONNEL ACCROISSEMENT D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N°48-2018, il a été précisé l'ensemble des recrutements contractuels pour faire face à des besoins liés que ce soit à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activités.

Il convient de réajuster ces dispositions au regard du recrutement au 4 février du gestionnaire du camping à titre principal.

Toutes les autres dispositions de la précédente délibération sont inchangées et par conséquent reprises afin de ne constituer qu'un corps de références au sein d'une et unique délibération.

---

**Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les dispositions de recrutement et ses bases financières.**

---

## **11 PROCEDURE ADAPTEE- REHABILITATION DU CENTRE VILLE – CHOIX DE LA PROCEDURE**

Monsieur le Maire informe que prochainement va être lancé le dispositif de mise en concurrence de bureaux d'étude aux fins d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation et aménagement du centre-ville dans sa continuité.

Il est ainsi prévu trois tranches de réalisation sur lesquelles la prochaine maîtrise d'œuvre doit axer sa réflexion. Les lieux concernés sont Boulevard Bergougnan ; Boulevard du Midi ; place de la Promenade.

Une première estimation prévisionnelle de l'enveloppe affectée à ses réalisations fait état d'un montant de 1 200 000 € HT maximum pour l'ensemble des trois tranches. Celle-ci nécessite d'être

affinée par phase de travaux et pourrait être revue à la baisse en fonction des projections et orientations retenues.

Compte tenu du coefficient moyen de complexité applicable en infrastructures, sur la base maximale arrêtée plus haut, la maîtrise d'œuvre peut être lancée par procédure adaptée.

Monsieur le Maire propose que celle-ci soit engagée selon la voie restreinte. Dans un premier temps seule une tranche sera lancée (Boulevard Bergougnan/boulevard du Midi), elle correspond à une priorisation au regard sécuritaire et répond au nouvel aménagement du pôle maison de service-santé..

---

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence des bureaux d'étude en la forme de la procédure adaptée restreinte et signer tous documents subséquents.**

---

## **12 ATELIERS ET ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la politique immobilière de la commune, il est projeté de céder deux bâtiments communaux :

Le premier défini comme « l'ancienne caserne de pompiers » et le second, défini comme « les ateliers techniques ».

Le service des Domaines requis sur le sujet a rendu les avis sur valeur vénale suivants :

L'ancienne caserne des pompiers sise 15 rue du Barry d'en haut est estimée à 70 000 euros HT.

Les ateliers techniques sis 79 rue Barry d'en bas sont estimés à 61500 euros HT, terrain intégré.

Ces estimations sont consultatives.

Monsieur le Maire propose qu'elles servent de base à l'établissement d'une offre de prix en agence.

---

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de vente sur les bases ci-dessus énoncées.**

---

*Un point supplémentaire est ajouté. Connaissance de celui-ci est donnée en début de séance pour acquiescement de son inscription.*

---

## **13 ECOLES - PLUS DE MAITRES-PLUS DE CLASSES- SUPPRESSION- MOTION**

Après avoir pris connaissance des nouvelles dispositions qui seront proposées au comité technique spécial de l'académie de Toulouse relative à une suppression de poste de maitre, le conseil municipal souhaite exprimer sa désapprobation. La réhabilitation des écoles est un engagement fort de la commune et de ses partenaires pour la mise en place d'une éducation de qualité.

Un maître supplémentaire avait pour objectif de favoriser la mise en œuvre, dans les classes, de situations pédagogiques diverses et adaptées, pour mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves et les aider à construire leurs apprentissages fondamentaux. Il intervient en renfort d'une structure toute entière.

La présence d'une ULIS en nombre d'élèves conséquent, le milieu rural dans sa globalité ne peut souffrir d'une telle mesure alors qu'aucune conclusion n'a été tirée de ce dispositif. Le maître « volant » est ainsi « volé » par une mesure inappropriée qui pénalise l'ensemble des enfants nécessitant une aide quotidienne et accrue.

---

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**A voté une motion à l'unanimité contre cette suppression et en a réclamé son maintien.  
A demandé à ce que la commune soit positionnée comme prioritaire pour la création et ouverture de classe imminente ; l'effectif pour trois classes s'élevant à ce jour à 80 élèves.**

---

Fin de séance à 22h10

Le Maire,

Alain BOUBEE